

Le combat de l'infanterie d'après le nouveau règlement d'exercice : arrêté du Conseil fédéral suisse du 18 juin 1887

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **33 (1888)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aura de ressources à sa disposition, mieux elle pourra contenter ses lecteurs. Ce sont eux qui en bénéficieront les premiers par les cartes, les planches et autres suppléments que nous leur fournirions et qui, trop souvent aujourd'hui, nous font défaut en marquant, nous ne le sentons que trop, de graves lacunes dans notre rédaction.

En conséquence la **Revue Militaire Suisse** prend la liberté de se recommander à la bienveillance de ses anciens abonnés et aussi à celle des jeunes militaires qui n'ont pas encore pris d'abonnement, ainsi qu'aux diverses sociétés et autorités militaires avec lesquelles elle est en rapport depuis de longues années.

Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros de l'année 1888 seront censées abonnées.

La Rédaction.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse.	par an	7 fr. 50
Pour les pays de l'Union postale	»	10 » —
Pour les autres pays	»	15 » —

**Le combat de l'infanterie d'après le nouveau règlement
d'exercice.**

(Arrêté du Conseil fédéral suisse du 18 juin 1887.)

L'année 1887 qui vient de se terminer n'aura pas été perdue pour le développement de l'armée fédérale. Les Chambres ont voté des crédits, tour à tour pour les fortifications, pour l'acquisition du matériel de position, pour l'achat de vestons à l'usage des soldats d'infanterie ; elles ont adopté un projet de loi organisant le landsturm ; enfin le Conseil fédéral, par un arrêté du 18 juin, a établi le règlement d'exercice pour l'école de régi-

ment et de brigade, et, dans un appendice à ce règlement, modifié profondément les principes qui depuis quinze ans environ étaient appliqués au combat de l'infanterie.

La Confédération n'est d'ailleurs pas isolée dans ses efforts en faveur d'une extension et d'une consolidation de ses forces militaires ; elle ne fait que suivre la tendance générale, obligée par la situation que lui font les traités et les incertitudes actuelles de la politique de travailler avec ardeur à la défense effective de sa neutralité, et de parer à toutes éventualités dans la mesure de ses moyens.

A voir la fièvre avec laquelle les nations européennes s'occupent à perfectionner leur armement et rivalisent dans l'augmentation de leur puissance militaire, il semblerait qu'elles sentent approcher l'instant où la trêve qui dure depuis dix-huit ans sera rompue, qu'elles entendent déjà gronder la guerre, plus meurtrière, plus sanglante, plus acharnée que jamais. Depuis quelques mois, à diverses reprises et de tous côtés, on s'est cru à la veille d'un événement décisif. Les menaces ont été trop répétées, les alertes trop vives, certaines puissances n'ayant en vue que leur intérêt personnel, se sont fait un jeu, avec trop de désinvolture, de la tranquillité européenne, pour que l'énervement n'ait pas gagné les masses comme les gouvernements, et que chacun n'ait pas compris l'impérieuse nécessité d'être prêt, et surtout d'être prêt si possible mieux que le voisin et avant lui.

Aussi de toute part avons-nous vu et voyons-nous encore les questions militaires en tête de l'ordre du jour des assemblées législatives.

L'Allemagne la première a donné l'exemple ; elle a pris la direction du mouvement en votant le septennat, non sans une lutte ardente dans laquelle toutes les passions politiques, et les plus dangereuses, les plus nuisibles à la paix de l'Europe et à la nation allemande elle-même, ont été soulevées. Le résultat a été pour l'armée une augmentation de 47,000 hommes. Dans le même temps les régiments étaient dotés du fusil Mauser à répétition ; mais les progrès accomplis par la France dans l'armement de son infanterie, obligent déjà l'Allemagne à ne considérer sa nouvelle arme que comme une arme provisoire, un modèle de transition et à entreprendre l'étude du fusil de petit calibre.

Mentionnons encore parmi les questions militaires actuelles la réorganisation de la landwehr et l'établissement du landsturm.

En ce qui concerne ce dernier point, l'Autriche-Hongrie a

devancé sa puissante et superbe alliée, mais elle se trouve dans une situation absolument identique touchant son armement. De nombreuses ressources ont été employées pour la transformation du Manlicher en arme à répétition. Le calibre de 11 mm. a été maintenu; le magasin peut contenir cinq cartouches. Aujourd'hui l'insuffisance de cette arme est reconnue, aussi sera-t-elle remplacée à bref délai par un fusil probablement du même système, mais de calibre plus petit.

La Russie, elle, est peu touchée par les raisons qui, de toutes parts, font mettre à l'étude l'adoption des armes à répétition et de petit calibre; elle s'en tient à son Berdan, aux vertus et avantages duquel elle conserve une immuable confiance. En revanche elle poursuit avec activité le développement de ses écoles préparatoires pour sous-officiers, et elle a créé une gendarmerie de forteresse, destinée à renforcer les troupes des grandes places fortes dans le service de police à l'intérieur et dans les environs.

La France, on le sait, a profondément modifié la base de son système militaire en promulguant une loi nouvelle sur le recrutement qui institue pour tous l'obligation de servir et qui réduit à trois ans la durée du temps à passer sous les drapeaux. Elle a également réorganisé son infanterie en supprimant les quatrièmes bataillons et les compagnies de dépôt; elle a augmenté la cavalerie et entreprendra la création de compagnies alpines dès que le calme politique lui sera revenu. Enfin elle a remplacé le fusil Gras par le fusil Lebel à 9 mm., et continué des études actives, mais gardées très secrètes, sur l'aérostation militaire.

Le Parlement italien a, de son côté, en date du 23 juin 1887, adopté une nouvelle loi organique, par laquelle les effectifs de toutes les armes sont augmentés dans une notable proportion. En outre, le fusil Wetterli, modèle de 1870, a été transformé en arme à répétition, modèle 1870-1887.

Nous pourrions citer encore des changements importants survenus dans l'Etat militaire de la Belgique, de la Suède, de la Grèce, etc., etc.; de toutes parts, la force des armées préoccupe l'esprit des peuples, et il n'est pas jusqu'aux Etats-Unis qui n'étudient en ce moment l'augmentation de leurs effectifs.

* * *

Après ce très rapide aperçu de la situation militaire des nations européennes, revenons-en à la Suisse, et étudions en détail les modifications profondes que l'arrêté du Conseil fédéral du

13 juin 1887 apporte à la méthode de combat de notre infanterie.

Disons-le d'emblée, ces modifications constituent un très réel progrès sur l'état de choses antérieur; dès longtemps ces mesures auraient dû être prises; bien plus, on n'aurait jamais dû adopter le système que nous allons abandonner, lequel était contraire aux principes les plus élémentaires de la tactique.

Mais en Suisse, plus encore qu'ailleurs, nous subissons l'influence du dernier vainqueur, quel qu'il soit. Malgré les hommes éminemment compétents que nous possédons et dont les avis pourraient, dans maintes occasions, être suivis avec avantage, nous craignons de nous décider d'après notre propre opinion, et préférons nous lancer dans la voie de l'imitation parfois servile. C'est ainsi que depuis la guerre franco-allemande, nous ne jurons plus que par l'Allemagne, n'imitons que les règlements allemands, la méthode allemande, l'esprit militaire allemand, sans même nous douter que plus d'un bon exemple se trouverait dans l'histoire suisse. On pourrait en trouver ailleurs encore, et même en France, car ce grand pays, bien qu'accablé par le sort des armes et bien qu'ayant trop subi la contagion des triomphes allemands en maints détails militaires, n'en a pas moins conservé des traditions d'instruction et d'éducation guerrières, dignes d'être prises en sérieuse considération.

En ce qui concerne le combat de l'infanterie, on a remarqué qu'en 1870 les Allemands s'étaient servi de l'ordre dispersé tel qu'il a été pratiqué dès lors dans notre armée. Il n'en a pas fallu davantage pour nous faire adopter ce mode de combat; nous n'avons pas raisonné plus loin; nous n'avons pas voulu voir que si les troupes allemandes ont eu le dessus dans la plupart des engagements importants où les soldats français défendaient pouce après pouce l'envahissement de leur territoire, ce n'a pas été grâce à cette méthode de combat, mais malgré elle. Et tandis que les Allemands eux-mêmes ne tardaient pas à se rendre compte de la vérité de ce fait, l'éblouissement où nous avait laissés leur victoire inattendue, nous faisait adopter et conserver, pendant quinze ans, un système que réprouvaient les meilleurs tacticiens.

Certes il est bon, il est même nécessaire de tenir compte des données de l'expérience; mais encore faut-il le faire d'une manière judicieuse, et ne pas abandonner sur le vu d'un seul fait, si probant qu'il paraisse, les conséquences de la logique et du raisonnement. Or, les principes généraux d'après lesquels il faut

se diriger dans la conduite au combat des masses de l'infanterie se déduisent logiquement les uns des autres, et découlent nécessairement du but que l'on se propose. Ce but, que d'une et d'autre part on s'efforce d'atteindre dans chaque combat, est celui-ci : refouler l'ennemi, lui faire éprouver le plus de pertes possibles, tout en en subissant soi-même le moins possible.

Refouler l'ennemi ; tel est le résultat à obtenir, telle est l'idée qui toujours doit être présente à l'esprit, qui doit être à la base des dispositions à prendre par un règlement chargé d'inculquer au soldat, quel que soit son grade, les notions du combat. Mais pour repousser, il faut nécessairement avancer ; c'est pourquoi plus l'élan en avant sera énergique, plus l'impulsion donnée sera forte, plus aussi sera près d'être réalisé le but poursuivi.

C'est donc l'offensive qui doit être à la base du système, une offensive constante et ferme. Le nouveau règlement a compris cette nécessité : « Seule, dit-il au n° 448, l'offensive permet d'obtenir des résultats décisifs. Le combat doit donc être mené offensivement toutes les fois que les circonstances le permettent. »

Et cette seconde partie de la disposition, les chefs de corps doivent l'appliquer de la façon la plus restrictive. Ce n'est que lorsque les circonstances *ne permettent pas* l'offensive, ou ne la permettent que dans des conditions *manifestement* défavorables, que la défensive devra être gardée.

Que l'on nous permette une comparaison peut-être un peu vulgaire, mais qui n'en est pas moins juste pour cela.

Chacun, dans son enfance, a parfois joué ou tout au moins vu jouer ce jeu, surtout cher aux Anglais, le foot-ball.

Au moment où la partie va s'engager, les joueurs partagés en deux groupes, et se faisant face à une certaine distance, sont rangés en ligne, quelques pas en avant des barrières formant la limite de leurs camps respectifs. L'un d'eux, placé à peu près au centre du terrain qui sépare ces camps, tient la balle entre les deux mains et l'élève délicatement à deux ou trois pouces au-dessus du sol. Au moment où il la laissera retomber, les deux lignes s'ébranleront, et ce sera à celui qui d'un coup de pied, enverra la balle voler le plus loin dans la direction de l'adversaire, l'objectif étant de franchir les limites de son camp pour y déposer la balle. Chaque joueur comprend combien grands sont pour la troupe dont il fait partie les avantages de l'offensive, et que plus énergique est cette offensive, plus facilement diminuera la

distance qui sépare l'assaillant des barrières ennemies et augmenteront les chances de la victoire.

* * *

Revenons-en au combat de l'infanterie.

Pour donner à l'offensive toute la valeur dont elle est susceptible, certaines règles d'un caractère général doivent être suivies.

1° Il faut de la *cohésion* dans la troupe lancée au feu.

2° Cette troupe doit avoir l'*assurance d'être soutenue* d'une manière efficace.

3° Les moyens de lui imprimer une nouvelle *impulsion en avant* doivent pouvoir être aisément employés, chaque fois que le besoin s'en fait sentir et qu'une occasion favorable se présente.

Il est en effet certain qu'une troupe serrée, dont les hommes avancent coude à coude, offre une force de résistance et un élan beaucoup plus considérable, que si ces mêmes hommes marchent isolément ou séparés en petits groupes distants les uns des autres. Cette force de résistance et cet élan croissent en proportion de la masse; aussi plus la troupe est-elle nombreuse et compacte, moins facilement résistera-t-on à l'impulsion qu'elle acquerra dans sa course, à la condition, bien entendu, que l'ordre et la discipline soient observés. En outre, l'effet moral que produit le sentiment du danger partagé est un puissant stimulant pour les hommes. Or, ce sentiment est poussé à un bien plus haut degré dans l'ordre serré que dans l'ordre dispersé. Le fait de sentir physiquement à sa gauche et à sa droite un voisin menacé du même péril, le fait d'être touché par ses camarades de combat, de ne faire pour ainsi dire qu'un seul corps avec eux, alors qu'on éprouve déjà les mêmes impressions, fait plus facilement accepter au soldat son propre danger et exalte son courage à mesure que diminue sa crainte.

Seulement, cette cohésion de la troupe ne peut être poussée aussi loin dans toutes les phases d'un engagement. Il s'agit de ménager les hommes, d'en conserver le plus grand nombre possible pour l'attaque décisive, moment où la ligne ne devra plus former justement qu'une seule et longue masse, se précipitant de tout son élan sur l'adversaire. Jusque là, et surtout en entrant dans la zone de feu efficace des corps ennemis, l'ordre serré doit être abandonné pour l'ordre dispersé, qui, s'il présente moins de résistance, offre aussi moins de prise aux projectiles.

Néanmoins, même cette dispersion utile de la troupe doit s'effectuer dans la stricte limite du nécessaire. C'est ce que notre ancien règlement avait mal compris. N'ayant pas suffisamment étudié et saisi les avantages d'une offensive intelligente, il donnait d'autre part une importance exagérée aux moyens de se mettre à l'abri du feu de l'ennemi. En effet, il faut avoir en vue que l'instinct de la conservation parle toujours très haut dans le cœur de l'homme, et qu'il n'est point nécessaire d'apprendre au soldat « à profiter du terrain » terme consacré signifiant « se cacher » afin d'éviter les balles qu'il entend siffler autour de lui. Il saura certainement, sans ordre et sans instruction spéciale ni préalable, user des facultés que lui procureront les circonstances, de diminuer les chances d'être atteint. Le temps que l'on met à former les hommes dans cette intention est donc un temps inutilement employé.

Le même règlement n'avait pas assez égard aux exigences du commandement et à ses difficultés dans l'ordre dispersé. Il faut qu'un chef de groupe chargé de surveiller la conduite du feu, et un chef de section chargé souvent de la diriger, aient leurs hommes dans la main. Ceci est excessivement difficile dans une ligne de tirailleurs et devenait maintes fois impossible, grâce à l'extension que pouvait prendre le front d'une section en vertu des dispositions réglementaires. Voici d'ailleurs ce que disait le règlement :

« La longueur du front que les tirailleurs doivent prendre ne doit pas dépasser cinq pas par file.

» La distance normale entre deux hommes est d'un pas ; la distance normale entre deux groupes sur la place d'exercices est un peu moins grande que la moitié du front d'un groupe déployé.

» Sur le terrain, on placera les groupes le plus possible à couvert.

» Plus le terrain offre d'abris, plus on pourra étendre le front de la ligne de tirailleurs. Les groupes devront cependant toujours rester en contact les uns avec les autres. » (Règlement d'exercice, école de compagnie, n° 236.)

On le voit, cette disposition laisse trop de marge aux facilités de dispersion, et même en adoptant l'hypothèse normale, on est frappé de l'inconvénient d'un tel système. Supposons, en effet, une section à l'effectif normal. Chaque groupe compte 10 hommes. En admettant le pas ordinaire de 80 centimètres, les cinq pas que peut avoir le front d'une file de tirailleurs représentent 4 mètres,

soit 2 mètres par homme; total 20 mètres pour le front d'un groupe. L'intervalle séparant les deux groupes doit être un peu moindre de la moitié du front du groupe. Mettons 8 mètres; 4 groupes à 20 mètres chacun et 3 intervalles à 8 mètres chacun, font 104 mètres pour le front de la section. Dans ces conditions, quel est le lieutenant qui, alors que la fusillade est engagée, au milieu du bruit et de la fumée, peut se faire entendre de sa subdivision, peut se déclarer maître de ses hommes?

Voyons en regard les dispositions du nouveau règlement, au n° 455 :

« L'étendue du front doit être mesurée de manière que les tirailleurs aient la place nécessaire pour manier leur arme. Il faut compter pour cela ordinairement 1 m. 50 par homme, ce qui fait, en tenant compte des intervalles de groupes (normalement 3 m.) et les intervalles de sections (normalement 15 m.) environ 300 m. pour le front du bataillon. »

Reprenons les données ci-dessus admises. Les groupes sont réduits à 15 m. ce qui, avec les trois intervalles de 3 m. chacun, porte à 69 m. le front de la section au lieu de 104.

Il va sans dire que le nouveau règlement comme l'ancien n'a pas entendu établir une règle stricte dont on ne puisse sous aucun prétexte s'écarter. Il prétend bien laisser aux chefs de subdivisions le soin de se décider suivant les lieux et les circonstances et n'édite ses articles qu'à titre de directions, de ligne de conduite générale.

Mais cette disposition, comme toutes celles que nous aurons encore à examiner, prouve bien que les auteurs du règlement n'ont pas un instant perdu de vue le but final, l'attaque décisive par laquelle devra s'opérer la réunion de toutes les forces nécessaires, formant une masse d'un élan irrésistible, et qu'ils ont voulu empêcher une dispersion exagérée rendant trop difficile, si ce n'est impossible, cette réunion à l'instant opportun.

2° La ligne de feu doit avoir l'assurance d'être soutenue d'une manière efficace.

Cette mesure est également d'un puissant effet sur le moral des hommes. Qui ne comprend qu'ils combattront et avanceront avec plus de fermeté et de confiance s'ils sentent que près d'eux, les suivant à courte distance, des troupes en nombre suffisant observent les péripéties du combat, prêtes à s'y mêler aussitôt que la résistance de l'adversaire deviendra trop forte ou qu'un événement anormal de nature à entraver l'action de la ligne de feu l'exi-

gera ? Pour les tirailleurs, sentir les soutiens à portée, c'est avoir l'assurance d'être renforcés, s'il est nécessaire, au moment de se porter en avant ; c'est, d'autre part, avoir l'assurance d'être protégés et, cas échéant, remplacés si quelque événement imprévu forçait à une retraite momentanée.

Le but des soutiens est donc d'augmenter les forces de la ligne des tirailleurs et ce but doit pouvoir être atteint le plus rapidement possible, chaque fois que le besoin s'en fait sentir. A cet effet, et pour remplir d'une manière opportune le rôle qui leur incombe, ils ont l'obligation de se placer assez près de la ligne pour ne pas perdre un temps précieux à parcourir la distance qui les en sépare, et cela le plus souvent sous les yeux de l'ennemi qui profitera de l'occasion pour activer son feu. Toutefois ici encore il faut tenir compte des difficultés de la pratique qui oblige les soutiens à rester suffisamment en arrière pour éviter les projectiles dirigés sur les tirailleurs par la ligne ennemie. C'est pourquoi, si le règlement limite de 100 à 200 mètres la distance permise entre les tirailleurs et leurs soutiens, il a soin de réserver la nature du terrain.

En somme, les prescriptions nouvelles diffèrent peu des précédentes, ce qui n'offre rien d'étonnant. Le but des soutiens ne pouvait être changé, pas plus que les circonstances dans lesquelles il devient utile de se servir d'eux et la manière de le faire. Néanmoins, en comparant les deux textes, on retrouve la divergence d'esprit dans laquelle ils ont été rédigés, et que nous avons déjà signalée.

Le règlement primitif, Ecole de bataillon n° 393, s'exprime en ces termes : « Les pelotons désignés comme soutiens suivent la ligne de feu à une distance d'environ 100-300 mètres *en profitant de tous les abris qui se présentent* ; dans un terrain uni et découvert, ils prennent la formation en ordre ouvert. »

Et le règlement nouveau, n° 464 : « Les soutiens doivent suivre la ligne des tirailleurs à une distance qui leur permette de la renforcer dans le plus bref délai et qui pourtant suffise pour qu'ils ne soient pas atteints par le feu dirigé sur les tirailleurs. Cette distance dépend du terrain, elle doit diminuer à mesure qu'on se rapproche de l'ennemi ; elle varie entre 200 et 100 m. »

Mieux encore que les dispositions précédemment citées, ces prescriptions font ressortir la différence fondamentale, essentielle, existant entre les deux manières de comprendre la conduite du combat. Ce qui ressort surtout du premier des numéros précités,

ce sont les protections à prendre pour éviter les balles adversaires. On nous dit bien que les soutiens doivent suivre la ligne des tirailleurs, mais on sous-entend les raisons et le but de ce devoir, pour appuyer sur la nécessité de profiter des abris que présente le terrain et de prendre les formations les plus avantageuses à la sécurité.

Dans l'autre numéro, au contraire, ce sont ces dernières considérations que l'on passe sous silence, non pas qu'elles soient jugées inutiles ou même peu importantes, mais parce qu'elles vont sans dire, et l'on exprime en revanche clairement la tâche des soutiens, leur raison d'être, le résultat qu'ils doivent poursuivre et atteindre. Ils ne sont pas là pour profiter du terrain et chercher les abris qui se présentent, mais pour veiller à ce qui se passe en avant et prendre part active à l'engagement au moment propice. La ligne des tirailleurs ne doit pas reculer devant l'ennemi, et les soutiens sont là pour s'opposer à ce recul ; la ligne des tirailleurs doit au contraire avancer, et les soutiens sont là pour permettre et aider ce mouvement agressif.

La diminution de 400 mètres, de la distance réglementairement autorisée entre les soutiens et les tirailleurs, a son éloquence dans cet ordre d'idées. Elle prouve à son tour que l'offensive est le moyen par excellence, et que cette offensive sera plus facilement poussée avec des subdivisions placées à une distance leur permettant d'entrer en ligne, sans retard et sans trop de danger. Le règlement a compris en outre que cette nécessité se fait sentir d'une façon de plus en plus intense à mesure que l'on approche de l'ennemi ; de là obligation de se rapprocher encore de la ligne de feu.

3° Il faut enfin que les moyens d'imprimer à la troupe une nouvelle impulsion en avant puissent être aisément employés au moment opportun.

A cet égard, nous pouvons renvoyer en grande partie à ce qui vient d'être dit. Et effet ces moyens d'imprimer une impulsion nouvelle à la ligne des tirailleurs résident tout entier dans l'emploi judicieux des soutiens. Cette impulsion doit résulter justement de l'arrivée au feu de tout ou partie de ces soutiens. La ligne des tirailleurs, qui pendant un certain temps a pu gagner du terrain en n'employant que les premières troupes dont elle a été composée, se trouve peu à peu affaiblie, par les pertes subies d'une part, de l'autre, par la fatigue ressentie pendant un engagement prolongé. Les hommes se rendent très vite compte de cette

situation; ils se refusent à avancer davantage, la confiance en eux-mêmes tendant à diminuer. C'est à cet instant que l'impulsion doit être redonnée par l'entrée en action des soutiens. Ceux-ci doivent maintenant se déployer, remplacés qu'ils seront par les subdivisions de ligne principale devenant soutiens à leur tour, et doubler dans la ligne de tirailleurs en l'entraînant dans leur course. De cette manière, le combat ne se ralentira pas; les soutiens n'auront pas seulement renforcé la ligne, ils lui auront encore fait faire un nouveau pas en avant, accentuant ainsi l'offensive.

Il suffit, du reste, pour mieux faire ressortir cette idée, de transcrire les dispositions très simples et très claires du règlement :

« Les subdivisions du soutien, dit-il, ne doivent doubler dans la ligne des tirailleurs que s'il n'est plus possible à celle-ci d'avancer énergiquement sans être renforcée. Plus les soutiens seront longtemps tenus en arrière, plus on aura au moment décisif une grande puissance de feu et un grand élan.

» Quand le soutien double, il doit donner à la ligne des tirailleurs une impulsion en avant; il doit avancer au commandement de « En avant — Marche, marche, » en prenant une allure rapide, doubler dans la ligne de feu et l'entraîner en avant avec lui. »

» Le meilleur moyen pour doubler est de lancer dans les intervalles que doivent laisser entre elles les sections déjà déployées, les sections qui entrent au feu, en leur faisant prendre autant que possible l'ordre dispersé. Il est donc beaucoup plus important de ménager dans la ligne des tirailleurs des intervalles de sections que des intervalles de groupes. Il faut pendant le mouvement en avant surveiller les distances et reconnaître les points où l'on doit doubler; on doit absolument éviter de faire exécuter par les tirailleurs et les soutiens des mouvements par le flanc à découvert. On doit avoir soin de donner les ordres pour les mouvements que doivent exécuter les soutiens, pendant que ceux-ci sont encore à couvert, de sorte qu'il suffise de commander « Debout — Marche! » pour que le mouvement s'exécute sans nouvelle explication.

* * *

Ces derniers mots nous amènent à parler de certaines dispositions à prendre par un chef, avant d'engager sa troupe.

Nous n'entendons pas, cela va sans dire, nous occuper des obli-

gations que le règlement rappelle au n° 449 en disant : « Tout chef doit avant le commencement d'une action s'orienter autant que possible et être parfaitement au clair sur le but qu'il doit atteindre et sur les moyens à employer. Il doit en particulier savoir clairement si le combat doit être conduit offensivement ou défensivement et, dans le cas où il attaque, quelle doit être l'aile qui démontrera et l'aile qui exécutera l'attaque décisive. Il répartira ses forces en conséquence de la décision qu'il aura prise. »

Cette décision ne concerne que le commandant en chef, il règle la direction générale.

Il est d'autres obligations devant être remplies par tous les officiers combattants, quels qu'ils soient, au moment où ils doivent conduire leur troupe au feu, et, un des devoirs qui leur incombe est de n'introduire l'action avec leurs subdivisions respectives qu'après avoir pris toutes les mesures nécessaires à un développement régulier et avantageux.

Il est certain qu'une fois une subdivision déployée, il devient très difficile de changer son front et sa direction primitive; cela pour deux raisons. Premièrement, la troupe s'étendant sur une surface plus grande et ayant moins de cohésion, devient infiniment moins maniable. Les mouvements qu'elle exécute sont moins fermes et moins rapides, sa tenue moins assurée. En second lieu, le chef a plus de peine à se faire entendre de ses soldats, tandis que sa surveillance devient moins aisée. Il n'a plus la troupe si bien en main, il n'est plus si maître de ses hommes, et ceux-ci, en ayant aussitôt l'impression, une certaine hésitation risque d'en résulter à quelque moment décisif. Dès lors, tous les ordres, toutes les explications qu'il pourra donner avant de passer au déploiement, il devra les donner; toutes les dispositions en vue de ce déploiement qu'il pourra prendre ayant encore ses hommes en ordre serré, il devra les prendre. C'est ainsi, par exemple, que le chef d'un peloton de soutien qui s'apprête à renforcer la ligne de feu, doit, avant de faire lever ses hommes et leur donner le commandement de Marche! les avertir de l'allure à prendre, leur indiquer clairement le point de direction ainsi que l'intervalle de sections dans lequel il faudra doubler la ligne de tirailleurs, et si cela est possible, l'endroit où ils devront faire halte et le point sur lequel ils auront à diriger leur feu. Il pourra de même les avertir de la nature du feu à employer jusqu'à nouvel ordre.

Mais il est une disposition qui demande une attention toute

particulière, en raison des difficultés qu'il y aurait à modifier plus tard les ordres donnés. C'est la direction du front à prendre pour se porter en avant.

Dès l'ouverture de l'action, cette direction dépend de la position de l'ennemi. Il est donc nécessaire, avant de déployer les premiers corps, de se rendre compte aussi exactement que possible de cette position, et de déterminer en conséquence l'axe du mouvement. Tout commandant doit être bien persuadé de la difficulté énorme qu'il éprouverait à modifier son front, l'affaire une fois engagée. Au fait du maniement déjà peu aisé d'une troupe en ordre dispersé, s'ajouterait l'obligation d'exécuter le mouvement à portée des projectiles ennemis, et l'erreur même de la direction le placerait dans une situation inférieure à l'égard de l'adversaire, dès le commencement de l'engagement.

Il est donc nécessaire avant tout d'examiner la position de l'ennemi, de s'en rendre compte aussi exactement que possible, de rechercher quelle est la formation de ses troupes, le front qu'elles occupent ; après quoi les ordres seront distribués en conséquence et le combat pourra être entrepris offensivement si rien de grave ne s'y oppose, sans risquer d'être ralenti ou compromis dès la première heure par suite d'un déploiement erroné.

* * *

Et maintenant que nous nous sommes efforcés de faire ressortir l'esprit dans lequel le règlement a été conçu, reprenons avec plus de détails les prescriptions qu'il renferme, et pour cela suivons un déploiement normal depuis les premiers commandements donnés jusqu'à l'assaut final.

Toutefois, avant de commencer, rappelons l'avertissement par lequel le règlement ouvre le chapitre traitant du combat de l'infanterie : « Les indications ci-dessous, concernant le combat de l'infanterie, ne doivent pas être considérées comme des prescriptions absolues, mais comme des règles qui doivent être appliquées avec grand soin sur la place d'exercice et qu'on doit chercher à suivre autant que possible sur le terrain et devant l'ennemi. »

Ceci posé, supposons une brigade d'infanterie à notre disposition.

La formation de rassemblement de cette brigade peut être par régiments accolés, ou par régiments en ligne. Pour obtenir la première de ces formations, le chef de la brigade commande :

« *Brigade — par régiments accolés à droite (à gauche) en formation de rassemblement.* »

Pour obtenir la seconde :

« *Brigade — par régiments en ligne à droite (à gauche) en formation de rassemblement.* »

Les avantages de la formation par régiments accolés sont : 1° Une plus grande profondeur, ce qui accentue la force de résistance, ajoute à la puissance d'impulsion et permet, cas échéant, de prolonger le combat ; — 2° Le mélange des troupes appartenant à des régiments différents s'opère moins facilement, ce qui diminue la confusion résultant toujours plus ou moins de l'entrée en action successive des lignes ; — 3° Cette formation permet, dit le règlement, d'assigner à chaque régiment un point d'attaque spécial et un front peu étendu au début de l'action, tout en permettant de l'étendre plus tard.

En revanche, la formation par régiments accolés présente un inconvénient en ce qui touche au commandement. Le chef de régiment se trouve avoir à commander en même temps à des troupes composant des lignes différentes. Il doit à la fois surveiller la marche de la ligne de feu, observer la façon dont elle se comporte vis-à-vis de l'ennemi, et diriger les troupes de réserve.

Cet inconvénient n'existe pas dans la formation par régiments en ligne. Ici, chaque ligne a son chef ; le commandement est moins complexe ; l'attention du commandant se dirigeant sur un seul point, peut être plus soutenue.

La profondeur est moindre, il est vrai ; mais le front est plus étendu, ce qui dans certains cas est un avantage. Puis la profondeur elle-même peut être atteinte ; tel sera le cas dans la mise en pratique de l'exemple fourni par le règlement : « le régiment d'arrière dispose deux de ses bataillons en seconde ligne et en garde un en troisième. »

On aurait tort d'ailleurs de vouloir faire prévaloir une des formations sur l'autre. Chacune peut présenter son avantage décisif suivant les circonstances. Ces circonstances seront la structure générale du terrain, le but à poursuivre, la position de l'ennemi, ses forces supposées, la formation qu'il paraît lui même avoir choisie, etc., etc.

Dans l'hypothèse qui nous régit admettons, par exemple, la formation par régiments en ligne. Le 1^{er} régiment, soit les bataillons 1, 2, 3, compose la première ligne ; le 2^o régiment les

deuxième et troisième lignes, bataillons 4 et 5 en deuxième, bataillon 6 en troisième.⁴

Pour parvenir au déploiement de la brigade, les choses se sont passées de la manière suivante :

Le bataillon 1, composant l'avant-garde, a marché à 500 m. environ en avant du gros. Son commandant a détaché comme tête sa 1^{re} compagnie (distance 250 m.), qui elle-même a envoyé une section de pointe (distance 150 m.). A 100 m. environ en avant de cette pointe marchent les files d'éclaireurs.

La pointe ayant été accueillie par de violents coups de feu, son chef a immédiatement ordonné le déploiement soit à droite, soit à gauche de la route, suivant la nature du terrain et la position de l'ennemi, et envoie au commandant de la tête un rapport, supposons en ces termes : « Rencontré l'ennemi qui me barre le passage ; j'ai déployé ma section à droite (à gauche) de la route et commencé le feu. »

Le chef de la tête s'est aussitôt porté en avant pour examiner la situation. Deux solutions se présentent. Ou bien les forces engagées par l'ennemi sont peu importantes, la résistance ne lui est pas possible, et notre marche peut continuer avec une section unique de tirailleurs. Ou bien l'ennemi est en état de résister. Le chef de la tête ordonne alors le déploiement d'une nouvelle section, conservant le 2^e peloton en soutien.

En même temps il expédie son rapport au chef de l'avant-garde : « J'ai engagé le combat ; deux sections sont déployées à.... de la route ; continuons à avancer en repoussant l'ennemi. »

Le commandant de l'avant-garde agit comme a fait le capitaine ; il devance sa colonne pour se rendre compte de visu de la tournure que prend l'engagement. Si l'action se prononce, que les troupes engagées deviennent insuffisantes, il envoie sa deuxième compagnie en 1^{re} ligne à droite ou à gauche de celle déjà déployée. Les 3^e et 4^e compagnies sont gardées en ligne principale, et le commandant a de cette manière son bataillon formé en colonne de compagnies.

⁴ Les distances entre les bataillons sont de 20 mètres, celles entre les lignes de 40 m. Les bataillons sont formés en colonne double, distance entre les subdivisions 8 m. Dans cette formation le bataillon offre un front de 35 m. sur 70 m. de profondeur. Ce qui représente pour notre brigade supposée un front de 145 m. et une profondeur de 290 m. La brigade déployée s'étend sur un front de 900 m. et compte environ 4 fusils par mètre courant.

Si la brigade est formée par régiments accolés, son front en ordre serré est de 90 m., et en ordre dispersé de 600 m. Elle compte alors environ 6 fusils par mètre courant.

A son tour, il envoie un rapport en arrière au chef du gros. Nous supposerons ce rapport conçu en ces termes : « Rencontré l'ennemi en forces supérieures. J'ai engagé un combat traînant. J'ai déployé deux compagnies, une de chaque côté de la route, à cote 486. L'ennemi étend son front sur notre aile droite. »

C'est donc de cette manière qu'ont été suivies les prescriptions réglementaires n° 450. « L'introduction du combat incombe généralement aux troupes qui forment l'avant-garde. La tâche de l'avant-garde est de découvrir autant que possible quelles sont les forces et la position de l'ennemi et de protéger le déploiement du gros. Elle approche donc aussi près que possible de la position de l'adversaire, cherche à le repousser et, si elle rencontre des forces supérieures aux siennes, livre un combat traînant. »

C'est maintenant au gros à se déployer pour faire face à l'ennemi dont le front, d'après les rapports, déborde sur l'aile droite nos troupes engagées. Tour à tour le 2^e et le 3^e bataillons quittent la route avec l'ordre de se porter en avant et de prolonger la ligne de feu sur l'aile droite. Pour cela, ces bataillons se forment d'abord en colonne double, puis avant d'arriver sous le feu de l'artillerie ennemie, ils se déploient en colonnes de compagnies¹. Ce déploiement, ajoute le règlement, n° 459, a également lieu lorsque les bataillons de première ligne sont parvenus en terrain découvert, sans recevoir le feu, à 2000 ou 1500 m. de la position ennemie et si, en terrain couvert, les obstacles qu'ils rencontrent le rendent nécessaire.

Les bataillons 4 et 5 qui, dans notre hypothèse, forment la deuxième ligne, suivent le mouvement à distance derrière le centre de la première ligne. Le bataillon 6, en troisième ligne, est gardé comme réserve générale.

Les bataillons de première ligne avancent donc en colonnes de compagnie, conservant autant que possible et sous réserve de la nature du terrain, les intervalles et distances réglementaires. Le chef du régiment a indiqué le bataillon 2, soit le bataillon de gauche, de direction, et dans ce bataillon le commandant a de même désigné la compagnie de gauche de direction. Le but est en effet de se souder au bataillon 4 déjà engagé et de prolonger sa ligne de tirailleurs. Le point de direction général est donné en conséquence.

Avant d'arriver dans la zone de feu efficace d'infanterie, l'avant ligne se déploie. Sur l'avertissement du chef de bataillon ou sui-

¹ Ou en ligne de colonnes.

vant les circonstances, de leur propre mouvement, les capitaines dans chaque compagnie de première ligne commandent : *Première et seconde sections, en avant en ligne de sections*. Ce mouvement que nos règlements ne connaissent pas encore n'est autre que l'application aux deux premières sections de la compagnie, du commandement « en ligne de colonnes » de l'école de bataillon. A ce commandement de « première et seconde sections, en avant en ligne de sections » le peloton de soutien fait halte et ne se remet en marche que lorsque les deux premières sections ayant continué à avancer *en ordre serré* et ayant pris entre elles l'intervalle nécessaire ont atteint la distance exigée. « Arrivées en terrain découvert à 1000-800 mètres de la position ennemie, les sections se déploient en tirailleurs. »

Le règlement introduit ainsi une innovation ; le déploiement de l'avant ligne se décompose en deux parties : 1° déploiement des sections ; 2° déploiement des tirailleurs. On évite ainsi la confusion qui presque toujours se produisait au moment du déploiement tel qu'il était admis jusqu'ici, confusion provenant de la difficulté qu'éprouvait la première section à gagner l'avance suffisante pour dégager la seconde et permettre aux hommes de s'espacer assez rapidement. Dorénavant, les sections devant établir un intervalle entre elles avant tout déploiement des hommes, ceux-ci pourront facilement s'avancer en éventail et prendre leur distance de soldat à soldat et de groupe à groupe en gagnant du terrain. Ce mouvement est rendu plus aisé encore par le fait de la diminution de ces dernières distances, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Tout en effectuant ce déploiement les chefs désignent les nouvelles subdivisions de direction.

Une fois que nos bataillons 2 et 3 sont arrivés à la hauteur du bataillon 1, la brigade est correctement formée par régiments en ligne, et le combat va se développer peu à peu, chaque corps jouant son rôle suivant les péripéties diverses de l'engagement.

« Pour approcher de la ligne de feu ennemie, notre ligne de feu marche d'abord au pas accéléré et ensuite (à partir de la distance de 600 mètres environ) les tirailleurs avancent de station en station par bonds successifs de 50 mètres au moins. »

Ainsi, dans le cours ordinaire des choses, et jusqu'à cette distance d'environ 600 mètres qui la sépare de la ligne ennemie notre ligne de tirailleurs s'avance d'une allure relativement modérée et en bon ordre, les intervalles réglementaires étant autant

que possible observés, soit 1 m. 50 par homme, 3 mètres entre les groupes et 15 entre les sections. A 150 ou 200 mètres plus en arrière, arrivent les soutiens, suivis, à distance à peu près égale, des compagnies de ligne principale. Les lignes d'arrière, qui souvent sont obligées d'envoyer des troupes remplacer en ligne principale les subdivisions envoyées en soutien ou même en avant-ligne, sont séparées de celles qui précèdent par un espace variant suivant le but du combat et la nature du terrain de 200-400 mètres.

Telle est la position de la brigade à ce moment du combat. Cette position, à moins que ne se présente la nécessité de prolonger encore la ligne de tirailleurs avec des subdivisions de réserve, ne variera plus, au moins dans son caractère général. Sans doute les soutiens seront lancés en avant-ligne et remplacés par des troupes de ligne principale. A leur tour, les corps de seconde ligne deviendront peut-être, en tout ou en partie corps de ligne principale, et à ce moment, le bataillon de troisième ligne sera devenu, en fait, bataillon de seconde ligne. Mais le principe qui a présidé au développement initial de la brigade sera maintenu jusqu'à la fin de la bataille; la brigade a été formée par régiments en ligne, et reste formée par régiments en ligne.

Toutefois l'apparence se modifiera suivant les allures du combat, et le spectateur, qui, de la nacelle d'un ballon, pourrait suivre à vol d'oiseau les mouvements des troupes, verrait à chaque instant quelque changement se produire soit dans les formations respectives des différents corps, soit dans la position qu'ils occupent par rapport les uns aux autres.

Il verrait tout d'abord la ligne de feu qui, comme nous l'avons dit plus haut, a marché à pas accéléré à la rencontre de l'ennemi, s'avancer bientôt en se fractionnant davantage, chaque partie de la ligne s'élançant à son tour et parcourant une cinquantaine de mètres environ d'une allure extrêmement rapide. C'est que les deux troupes ennemies se sont petit à petit rapprochées l'une de l'autre, que le feu devient plus vif et plus meurtrier, qu'il est moins aisé et plus dangereux d'avancer, et qu'en conséquence la phase est arrivée en prévision de laquelle le règlement engage les tirailleurs à avancer de station en station par bonds successifs de 50 m. au moins.

Le règlement ajoute : Toutes les fois que cela est possible, en particulier sur un terrain plat, le mouvement en avant doit être exécuté simultanément par tous les tirailleurs d'un bataillon ou

tout au moins d'une compagnie. Dans un terrain accidenté, ou si la situation l'exige, il peut se faire par plus petites subdivisions.

Notre aéronaute remarquerait en outre, qu'à mesure que ce mouvement en avant s'exécute et que diminue encore la distance séparant les lignes ennemies, les soutiens et les divers corps qui les suivent se rapprochent des tirailleurs. Il remarquerait aussi que les divers corps changent de formation suivant le terrain sur lequel ils avancent. Ici c'est un peloton de soutien qui se déploie, là une compagnie qui se forme en colonne par pelotons et serre la distance, plus loin un bataillon qui adopte la formation en ligne de colonnes. On entend un lieutenant, chef de soutien, donner des explications à son peloton. « Quand je commanderai : Debout. — En avant. — Marche, marche! dit-il, vous vous élançerez au pas de gymnastique. Nous doublerons la ligne des tirailleurs dans l'intervalle que vous voyez entre les deux sections qui sont là juste devant nous. Ces sections avanceront avec nous, et nous ne nous arrêterons qu'arrivés à ces peupliers que vous voyez en avant de la ligne. Là vous commencerez aussitôt le feu, chaque homme un coup, sur les tirailleurs ennemis placés près de la grande ferme blanche. Hausse 400 m. »

Tout à coup, le peloton s'élançe entraînant avec lui une partie des tirailleurs. Sitôt qu'il a pris position et ouvert son feu, un nouveau peloton se détache d'une compagnie de ligne principale et vient prendre la place de l'ancien soutien, en se rapprochant encore de la ligne de feu. Les distances entre les lignes d'arrière diminuent également à mesure que s'accroît le mouvement en avant et que devient plus intense l'effort offensif. La ligne de tirailleurs aussi est plus dense, les intervalles ont disparu, aussi bien ceux entre sections et groupes que ceux d'homme à homme. La ligne de tirailleurs est maintenant un rempart ininterrompu derrière lequel, à courtes distances, viennent se masser les troupes de soutiens et de réserve comme autant d'appuis vivants. Le feu devient de plus en plus nourri; au tir individuel, plus rapide, se mêlent les salves des groupes et des sections. Au contraire, le feu de l'ennemi semble fléchir.

C'est à ce moment que le commandant en chef doit prendre ses mesures pour l'attaque générale, bientôt suivie de l'assaut. En ce qui concerne l'exécution de ce mouvement, contentons-nous de citer le règlement, n° 476 et suivants, qui rend la chose d'une manière très claire et avec suffisamment de détails :

«... Le commandant a disposé de ses lignes d'arrière et a pris, le cas échéant, ses mesures pour déborder une des ailes de la position ennemie; lorsqu'il juge le moment venu d'exécuter l'attaque, il fait avancer ses lignes d'arrière, tambour battant, et fait donner le signal « *Tout le monde à l'attaque.* »

A ce signal qui doit être répété par tous les trompettes, la feuille de hausse est rabattue et ne sera plus relevée, la baïonnette est mise au canon, la ligne de feu s'avance par bonds à 300 et ensuite à 200 mètres du front ennemi.

A cette distance, un feu de magasin donné en masse prépare l'assaut.

Pour enlever la position ennemie, le commandant fait répéter le signal « *Tout le monde à l'attaque* ». Aussitôt le feu cesse, tout le monde se relève sans recharger le magasin. L'attaque se dirige particulièrement contre les points où l'on peut remarquer que l'ennemi est ébranlé. L'assaut ne doit pas commencer à une distance de plus de 200 mètres de la position à enlever; il débute au pas de charge, doit se faire sans arrêt et sans chercher à se couvrir dans le terrain; les soutiens et la ligne principale doublent en ordre serré dans la ligne de feu et l'entraînent en avant, les subdivisions en ordre serré qui se trouvent en arrière se rapprochent autant que possible.

Les tambours battent la charge, les trompettes qui se trouvent à l'avant-ligne restent en place et continuent à sonner le signal « *Tout le monde à l'attaque* ».

A 150 ou 100 mètres de l'ennemi, on commande « *Marche, marche* »; toute la ligne se jette sur la position en criant « *hourra* »; faiblir à ce moment équivaut à une mort certaine.

Après avoir pénétré dans la position ennemie, les troupes d'infanterie se rallient aussi rapidement que possible; la première ligne, qui a occupé la position, poursuit l'ennemi de son feu; protégé par ce feu, le reste de la troupe se rallie et constitue des soutiens et une ligne principale improvisée.

En résumé, le combat passe par trois phases successives.

Dans la première, que nous pourrions appeler « *phase de préparation* », tous les corps, encore à l'abri des projectiles de l'infanterie ennemie, s'avancent en ordre serré, se contentant de prendre les formations qui offrent un but moins apparent à l'artillerie, et qui leur permettront de passer d'une minute à l'autre à l'ordre dispersé. Les troupes avancent ainsi jusqu'au

moment où elles vont arriver dans la zone de feu efficace de l'infanterie.

C'est alors que commence la deuxième phase, « phase d'engagement et de combat proprement dit ». L'ordre ouvert est adopté; la ligne de feu s'avance avec les intervalles réglementaires. En même temps, le tir de l'infanterie commence d'abord lent et mesuré, avec, par instant, lorsqu'un but se présente plus visible aux regards, des élans d'intensité, suivis parfois d'une brève acalmie, puis de plus en plus pressé, nourri, violent, à mesure que l'on approche de l'ennemi, que les troupes d'arrière doublent dans l'avant-ligne, et que celle-ci, les intervalles se resserrant peu à peu, devient plus serrée, plus dense, plus compacte. C'est ainsi que le combat se précipite vers la troisième et dernière phase, « la phase de l'attaque finale ».

Ici, à la vérité, les troupes d'avant-ligne n'ont pas repris l'ordre serré proprement dit, c'est-à-dire, ne se sont pas ralliées; mais les nombreux appoints qui chaque fois qu'une pression plus énergique était nécessaire, sont arrivés d'arrière en avant, les ont renforcées à tel point qu'elles se meuvent dans un ordre serré d'une nouvelle espèce, elles forment une longue masse, presque continue, se prolongeant d'une aile à l'autre de la brigade, de la division, ou même du corps d'armée engagés. A cette masse, viennent se coller encore les subdivisions de soutiens et de ligne principale qui doublent en ordre serré dans l'avant-ligne, et lui impriment le suprême effort, celui qui doit la porter dans la position ennemie.

Tel est le combat d'infanterie qu'institue notre nouveau règlement, et nous le répétons en terminant, le système adopté constitue un progrès très réel sur l'état de choses antérieur.

* * *

Le règlement consacre plusieurs articles à la conduite du feu dans l'infanterie, modifiant diverses dispositions de notre instruction sur le tir, C'est ainsi, par exemple, que certains commandements sont changés et d'autres développés. Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.
